Syndicat du Bassin versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Décembre 2009 – N°22
Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge

Nappe de Dijon Sud
Une relance décisive ?

Depuis la dissolution du SMAESAD (syndicat chargé de la nappe) en juillet 2005, les actions de préservation de la nappe de Dijon Sud furent peu nombreuses et non coordonnées. Elles consistèrent principalement à la mise en place d'unités [couteuses] de traitements des eaux brutes afin de pouvoir distribuer de l'eau potable tout en respectant les normes de potabilisation.

Après concertation entre les six collectivités concernées (EPTB Saône et Doubs, SME de Saulon la Chapelle, Com. Com. de Gevrey Chambertin, SMD, SMEABOA et SBV), depuis le 21 avril 2009, le SBV (pour le compte de l'Inter CLE Vouge/Ouche) a accueilli Mlle JOB chargée de proposer et d'animer les actions propices à la restauration de la nappe de Dijon Sud.

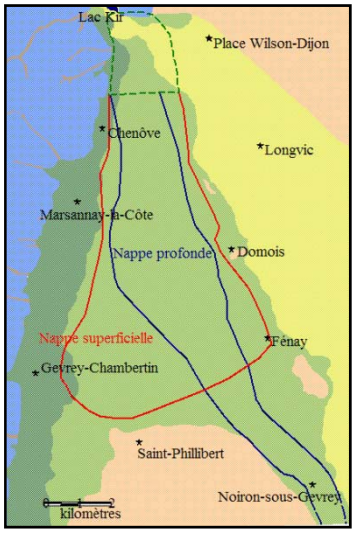

Rappelons que cette nappe au potentiel quantitatif important (environ 20 millions de m^3 de réserve) est composée non pas d'un aquifère unique mais de trois nettement différenciés :

- La nappe dite unique allant du lac Kir à Chenôve,
- La nappe superficielle allant de Chenôve à Fénay,
- La nappe profonde allant de Chenôve jusqu'en forêt de Cîteaux ; nappe protégée par des horizons argileux.

Pour parfaire la connaissance de la nappe, depuis octobre, la réalisation de la carte piézométrique est en cours. Cette étude permettra de connaître le sens d'écoulement des trois nappes, de déduire les modalités précises de propagation des polluants et enfin de déceler les puits vecteurs de pollution.

En parallèle, l'Inter CLE a décidé de rédiger un contrat d'objectif permettant de fédérer l'ensemble des intervenants autour de cette nappe et de programmer les travaux et autres actions de communication indispensables à sa réhabilitation. L'ensemble des documents seront rédigés pour la fin du 1er semestre 2010.

Il apparaît que la dégradation qualitative soit encore réversible. Toutefois du fait de son emprise au droit de l'agglomération dijonnaise, la participation des acteurs institutionnels et économiques sera indispensable à la préservation de la nappe. A l'avenir, il serait contre productif de ne plus utiliser une réserve d'eau aussi importante, abondante en été et disponible facilement, au profit [sic] de basses contingences économiques à court terme.

Le modèle économique sera conservé, s'il est associé à un développement durable de nos territoires. La grande chance du sud et de l'est de l'agglomération dijonnaise réside à la fois sur la facilité d'accès par les voies de communication (voies routières, autoroutières et ferroviaires) et sur une topographie rendant l'installation de nouvelles activités aisée mais également sur son notable potentiel environnemental.

Quand nous pensons cadre de vie, nous imaginons des commerces de proximité, des services accessibles, des emplois proches mais aussi des villages agréables, des forêts protégés, de l'eau à disposition – en résumé un environnement préservé.

La création de l'Inter CLE est indubitablement un signe fort de vouloir conserver le potentiel économique de notre région tout en préservant son environnement. Il aurait été utopique d'imaginer en 2005, que tous ensemble nous nous retrouvions autour d'une table afin de s'engager sur une politique commune de préservation de la nappe de Dijon Sud. Les temps changent – la nappe reste.

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge
Crédit photographique : SBV
Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM et C et du Conseil Régional de Bourgogne

Une question, un message, … **Contactez :** N. BOILLIN
Tél. : 03-80-51-83-23

QUESTIONS A …

… M. Franck PACOT
Agriculteur à Villebichot
Membre du bureau du SBV

Vous êtes le plus jeune représentant au SBV, à ce titre quel regard portez vous sur la manière actuelle de gérer la problématique « eau » ?

Elle va dans le bon sens comme le retour des arbres le long des cours d'eau qui apportent un ombrage bénéfique aux poissons (il a été retrouvé une truite à Villebichot). Je constate aussi que les particuliers, pour des raisons financières tout autant qu'environnementales, se munissent de récupérateurs d'eau de pluie mais utilisent encore beaucoup trop de désherbants dans leurs jardins. Les gestionnaires d'espaces publics (routes, voies ferrées, communes,…) doivent également améliorer leurs pratiques en matière de pesticides notamment.

En tant qu'agriculteur, que pensez vous que la profession peut encore changer dans ses pratiques à l'avenir ?

Les pratiques agricoles se sont largement améliorées et les doses employées en agriculture ont nettement baissé au cours des dernières années. Cela a été possible grâce à la volonté des agriculteurs, à l'amélioration des techniques (matériels plus performants, bilans azotés,…) ou bien encore par la mise en place des bandes enherbées le long des rivières notamment. Il y aura certainement encore des avancées dans nos pratiques mais elles seront vraisemblablement plus limitées. Il est temps qu'au-delà de la profession agricole, l'ensemble des habitants s'investissent plus dans la protection de l'eau.

L'eau, quels devoirs ?

Je pense qu'il faut tout faire pour la préserver des pollutions tout en disposant de réserves suffisantes en périodes estivales. Notre santé et celle de l'environnement sont en jeu.

LA VIE DU SBV

La 4ème tranche de travaux des cours d'eau a été attribuée à Idées environnement. Elle concerne [entre autre] la Vouge sur un linéaire où la ripisylve est particulièrement dense (Villebichot – Abbaye de Cîteaux). Par ailleurs il est programmé de revenir [déjà] sur l'entretien de la 1ère tranche.

La Vouge à Esbarres

Avant travaux

Après travaux

* * * * * * * * * * * * * *

Suite à l'action conduite en 2008 auprès des propriétaires des vannages de la Vouge sur Vougeot et Gilly les Cîteaux permettant une meilleure gestion des débits estivaux, le SBV a lancé l'étude dite de tête de bassin afin de proposer un projet de réduction du lit mineur. Les conclusions de l'étude, attendues pour les prochaines semaines, permettront de ne pas augmenter les niveaux de crues et de limiter le développement des algues (eutrophisation) en été.

* * * * * * * * * * * * * *

Suite aux conclusions du stage sur le lien pédologie / présence de zones humides, les prospections sur celles-ci vont continuer en 2010. Ces recherches permettront de discuter et de proposer aux services de l'état une définition plus précise des terrains potentiellement humides.

* * * * * * * * * * * * * *

A NOTER

Stations hydrométriques

Il existe 3 stations (Saulon la Rue, Aubigny en Plaine, Brazey en Plaine) sur le bassin. Elles donnent des informations précieuses sur les niveaux des rivières (sécheresse, étude volumes prélevables,….). Néanmoins elles subissent trop souvent des actes de vandalisme. En cas d'anomalies prévenez nous le plus tôt possible – nous vous remercions par avance.

SAGE Vouge

La loi impose de modifier le SAGE. A compter de 2012, il sera opposable aux tiers.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge
Crédit photographique : SBV
Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM et C et du Conseil Régional de Bourgogne

Une question, un message, … **Contactez :** N. BOILLIN
Tél. : 03-80-51-83-23